

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 mai 2019

n°010

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K.WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D.CROCHARD,

POUVOIRS (11) : L. RABUSSIER donne pouvoir à JM. ABELIN
G. MAUDUIT donne pouvoir à J.MELQUIOND
J. DUMAS donne pouvoir à AF.BOURAT
T. BAUDIN donne pouvoir à M.BEN EMBAREK
JM. MEUNIER donne pouvoir à F.BRAUD
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à C.FARINEAU
A. LAURENDEAU donne pouvoir à E.AZIHARI
M. MONTASSIER donne pouvoir à E. PHILIPPONNEAU
G. MESLEM donne pouvoir à H.PREHER
M. METAIS donne pouvoir à F.MERY
Y. GANIVELLE donne pouvoir à K.WEINLAND

EXCUSES (1) : L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Cession d'un terrain situé avenue du Général de Gaulle au profit de Me LACROIX pour la construction d'une étude notariale

La commune est propriétaire d'un terrain cadastré section CR n°145 situé avenue du Général de Gaulle à Châtellerault d'une contenance totale de 2 742 m². Une partie de cette réserve foncière sert actuellement de dépôt de matériaux pour les travaux des bords de Vienne. Un projet de parking est à l'étude sur ce site.

Maître Emilie LACROIX, notaire à Châtellerault, a manifesté son intérêt pour l'acquisition d'une partie du terrain communal afin d'y construire son étude notariale. Ses locaux actuellement situés au 8 boulevard Victor Hugo ne sont plus adaptés à ses besoins de développement. Le terrain d'implantation envisagé permettrait de construire un bâtiment d'environ 370 m² d'emprise au sol. La proximité du centre-ville et de la gare en fait un emplacement stratégique pour une activité notariale.

Après analyse des besoins en stationnement sur ce site pour un parking futur, la commune envisage de céder à Me LACROIX une partie de la parcelle cadastrée section CR n° 145 pour une surface d'environ 1 200 m² au prix de 48 euros du mètre carré, soit environ 57 600 euros. La viabilisation du terrain sera à la charge de l'acquéreur, et la commune prendra à ses frais la division parcellaire. Cette cession est conditionnée à l'obtention d'un prêt par Me LACROIX.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette cession.

"Acquitté en PREFECTURE le:" 24/05/2019

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 mai 2019

n°010

page 2/3

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la libre gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

VU l'article L.3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers appartenant aux collectivités territoriales, leur groupements et leurs établissements publics,

VU l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État sur les projets de cession d'immeuble ou de droits réels immobiliers poursuivis par les collectivités territoriales,

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

VU l'avis du domaine en date du 4 janvier 2019,

VU la promesse d'achat signée par Maître LACROIX en date du 7 mai 2019,

CONSIDERANT la disponibilité foncière importante du terrain et la possibilité d'y réaliser le projet communal de parking et le projet d'étude notariale,

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle opération foncière,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de céder une partie du terrain cadastré section CR n°145 situé avenue du Général de Gaulle à Châtellerault, pour une surface d'environ 1 200 m², au profit de Me Emilie LACROIX, notaire, dont le siège est situé 8 boulevard Victor Hugo à Châtellerault, ou à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait solidairement, au prix de 48 € par mètre carré. Cette cession est conditionnée à l'obtention d'un prêt par l'acquéreur avant le 31 décembre 2019 .
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer le compromis et l'acte à intervenir, qui seront passés en la forme authentique aux frais de l'acquéreur, en l'étude de Me Edwige LAURENT, notaire à Châtellerault dans un délai d'un an à compter de la date de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR :
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NE PREND PAS PART AU VOTE :

Publication en Mairie
le 28 MAI 2019

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER



"Acquitté en PREFECTURE le:" 24/05/2019